

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°06/BI/2023
SEANCE PUBLIQUE

Le vendredi 08 septembre 2023 à 11h 30mn Il sera procédé au siège de la Présidence de l'Université Ibn Tofail de Kénitra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour objet : **Travaux d'aménagement et d'installation d'une charpente métallique à l'Ecole Supérieure de l'éducation et de la formation de l'Université Ibn Tofail de Kenitra, lancé en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service économique de la Présidence de l'Université Ibn Tofail CAMPUS UNIVERSITAIRE – Kénitra, et peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics (www.marchespublics.gov.ma)

- **Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cinquante mille dirhams (50 000,00 DH) ;**
- **L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : trois millions quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-dix dirhams toutes taxes comprises (3 046 590,00 DH T.T.C).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'Université Ibn Tofail de Kenitra (tel qu'adopté par le conseil de l'Université lors de sa réunion du 24 Juillet 2014, et visé par le ministère de l'économie et des finances le 22 Août 2014), ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les concurrents peuvent :
Transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Il est prévu une visite des lieux le 29 août 2023 à 10h00.

Les catalogues- prospectus- notices doivent être déposés le 07 septembre 2023 à 14h00mn dernier délai de dépôt, à la Présidence de l'Université Ibn Tofail de Kénitra.

La classe minimale et la qualification exigée est :
(Secteur L ; Qualification exigée : L.5 ; Classe : 2)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

